



## Sommaire :

- La protection des données personnelles
  - Observatoire Nationale Petite enfance 2017
  - La vaccination obligatoire 2018
  - La fonction des bénévoles élus
  - Que se passe-t-il dans le réseau ?
  - Les demandes de financement
  - Les formations
- Acepp83**

**FAITES CIRCULER !!!**  
*Vous pouvez la photocopier ou l'afficher*

## EDITO

Bonjour à tous,

Nos crèches vivent du projet associatif qui les soutient. La dynamique associative repose à la fois sur l'engagement des professionnels et sur l'investissement des bénévoles. L'équilibre de cette collaboration est fragile à trouver et complexe à maintenir, en même temps, il est dans la nature même de nos projets. Nos associations fonctionnent grâce et avec nos bénévoles mais quelles sont les sources de ce bénévolat ? Qu'est-ce qui amène un parent à s'investir au sein du conseil d'administration ou du bureau de la crèche qui accueille son enfant ? Par quel cheminement passe-t-il ? Quels arguments avancés pour initier cette décision ? Y a-t-il des fonctionnements associatifs qui facilitent et encouragent l'engagement bénévole ? Qu'est-ce qui rassurent les postulants ?

A la question : « pourquoi vous êtes-vous engagés au sein de l'association », certains ont répondu : « parce qu'on me l'a demandé, pour être utile, pour rendre service, pour mon enfant, pour mon village, parce que j'aime bien comprendre comment ça fonctionne, parce que j'ai du temps, pour connaître d'autres parents, pour être avec l'équipe, parce que j'ai des connaissances à partager..... » Il y a un tas de raisons qui amènent une personne à se mobiliser autour d'un projet associatif et à y prendre une part active. Les motivations de chacun étant différentes et multiples, les postes seront ainsi investis différemment. Chacun y mettra sa couleur.

Pour faire coïncider les besoins d'un poste avec le travail des professionnels et les possibilités de chacun, il faut parfois faire preuve de créativité et d'inventivité pour laisser de la place à une certaine appropriation de part et d'autre. Cette articulation contribue à la richesse de nos projets associatifs, même si cela occasionne parfois aussi des difficultés.

Et puis, il y a les bénévoles entre eux qui sur un temps de passages de relais peuvent présenter leurs missions et apporter une certaine forme de réassurance.

Pour nos crèches, la fédération propose aussi des outils qui accompagnent ces changements afin de parvenir à ce que nos associations perdurent et poursuivent ce qu'elles ont commencé, avec toujours le même élan à chaque fois renouvelé.

Je vous souhaite de belles assemblées générales.

Armelle RAULT  
Présidente de l'Acepp83

## LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Vous en avez sans doute entendu parler, un nouveau Règlement Général de Protection des Données (RGPD) est entré en application depuis le 25 mai 2018.

Les associations gérant des lieux d'accueil sont concernées, car elles traitent des données personnelles (Salariés, adhérents, parents, enfants, bénévoles).

Cette nouvelle réglementation impose au gestionnaire de vérifier que les personnes qui donnent des informations personnelles soient informées de ce que l'on en fait. Elles doivent apporter leur consentement.

Pour se faire, il est conseillé de procéder en 4 étapes :

- 1. Tri des données recueillies :** Les informations récoltées doivent répondre à une finalité. Quelques exemples :
  - Les vaccins : Il s'agit d'une obligation légale.
  - La situation patrimoniale des parents (propriétaire ou locataire) : Pas de finalité.
- 2. Création d'un registre du traitement des données :** Ce registre, obligatoire, recense l'ensemble des données personnelles recueillies. Il indique l'objectif de la collecte, la catégorie des données, les personnes pouvant y accéder, le responsable du traitement, et la durée de conservation de ces données. Par exemple, les données

concernant les enfants sont à conserver 3 ans en cas de contrôle CAF.

### **3. Respecter les droits de la personne :**

- Droit au consentement : l'individu doit exprimer de manière claire son consentement (signature d'un consentement).
- Droit à l'information : Les personnes doivent être informés de la réglementation.
- Droit d'accès et de modification : Les individus ont le droit d'accéder et de modifier les données transmises. La procédure pour ces demandes doit être claire et se faire dans un délai raisonnable.
- Droit à l'oubli : Si les données ne sont plus nécessaires au regard des finalités, si le consentement est retiré, si les données font l'objet d'un traitement illicite.

### **4. Sécuriser les données :** L'association doit s'assurer de la sécurité des données. En cas de faille, la CNIL doit être prévenu dans les 72 heures.

En bref, rien de très compliqué. L'ACEPP mettra prochainement en ligne un registre pré-rempli correspondant à la majorité des lieux d'accueil petite enfance (réservé aux adhérents).

## OBSERVATOIRE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE 2017

Le rapport 2017 de l'Observatoire national de la petite enfance (ONPE) a été présenté le 23 janvier 2018, dans un Relais Assistants Maternels de Boulogne-Billancourt en présence d'Isabelle Sancerni présidente élue du Conseil d'administration de la CNAF et de Vincent Mazauric, le nouveau directeur général en charge de la préparation de la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2021.

Il associe l'ensemble des services statistiques et d'études des institutions impliquées dans les politiques de la petite enfance, ainsi que les services qui définissent ou mettent en œuvre ces politiques, piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales.

Ce rapport met en évidence l'inégalité territoriale en matière d'offre d'accueil et de scolarisation des enfants de 2 ans. Et si les parents affirment préférer l'accueil collectif, les assistants maternels restent le premier mode de garde. Il propose par ailleurs une analyse sur le rôle des grands-parents dans la garde des enfants.

Pour le consulter : [https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire\\_petite\\_enfance/Accueil-Jeune-Enfant\\_2017-donnees2016.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/Accueil-Jeune-Enfant_2017-donnees2016.pdf)

## LA VACCINATION OBLIGATOIRE 2018

### **Décret n° 2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire.**

Ce décret précise les modalités de mise en œuvre des conditions de réalisation des nouvelles obligations vaccinales pour les jeunes enfants et les modalités de la justification de la réalisation de ces obligations pour l'entrée ou le maintien en collectivités d'enfants. Depuis le 1er juin, les nouvelles obligations vaccinales sont exigées pour l'entrée ou le maintien en collectivité des enfants nés à partir du 1er janvier 2018, sauf contre-indication médicale reconnue par le médecin.

## LA FONCTION DES BENEVOLES ELUS

### Les Présitresorsecrétaministrateurs et Parents

Vous préparez vos Assemblées Générales ou bien se sont-elles déjà déroulées ?

Bienvenue aux nouveaux ou futurs parents élus membres de vos Conseils d'administration !!

Merci à vous, pour cet engagement bénévole, et en route pour la belle aventure que d'être ou devenir :

Responsable associatif, employeur et gestionnaire, collaborateur et co-constructeur du projet social de vos structures auprès des professionnels, interlocuteurs des partenaires institutionnels... Sans oublier votre investissement quotidien auprès des enfants, au côté de l'équipe éducative. Quel programme !!

**Vos nouvelles fonctions de gouvernance** ont de réelles responsabilités : juridiques, financières, civiles... Au sein de vos bureaux les tâches sont réparties entre :

**Président** : Ses pouvoirs sont définis par les statuts. Il est habilité à représenter l'association dans tous les actes de la vie civile. Il doit être préalablement habilité à agir soit par le conseil d'administration, soit par l'assemblée générale. Il ordonnance les dépenses. C'est à lui, également, qu'il appartient de veiller au respect des prescriptions légales. Ainsi, il est considéré comme l'employeur des salariés de l'association.

**Trésorier** : Il partage souvent avec le président la charge de tout ce qui concerne la gestion de l'association. Il dispose, seul ou avec le président, de la signature sur les comptes de l'association. Il effectue les paiements et est responsable de la tenue des comptes de l'association. Il rend compte de sa gestion devant l'assemblée générale.

**Secrétaire** : Il est essentiellement chargé de la tenue des différents registres de l'association, de la rédaction des procès-verbaux des assemblées et des conseils d'administration qu'il signe afin de les certifier conformes. Cette mission est importante car ces actes font foi jusqu'à preuve du contraire.

Peut être avez vous déjà planifier les dates de rencontres pour Conseils d'administration, Comité Technique, de pilotage, les rdv avec la CAF, la PMI, les Elus, préparer la prochaine AG....

Certains d'entre vous découvrent l'étendue de ces tâches et responsabilités ainsi que les normes qui les encadrent. Cela vaut également pour la technicité des fonctions que vous allez endosser et qui font appel à des compétences précises : comptabilité, administratif, gestion RH....

Alors, vous vous dites : mais qu'est ce que je fais là ? Que vais-je apporter ? Serai-je à la hauteur ?

Vous prenez conscience que le lieu d'accueil de votre enfant n'est pas que lieu d'accueil, mais qu'il remplit d'autres fonctions, relevant de la co-éducation, de l'action sociale et citoyenne au sens large et vous en devenez acteur.

Votre participation permet d'étoffer ce projet mené communément, et contribue à le porter plus loin.

Sa richesse, c'est votre présence, votre motivation, vos ressources personnelles, professionnelles, parentales, mais aussi vos doutes, vos questionnements pour mener à bien, ou poursuivre vos missions.

**Les réunions** seront l'occasion de vous concerter, de débattre et de faire progresser chacune des missions de la structure, ainsi que ses actions socio éducatives. Ce travail s'organise à différents niveaux pour une meilleure cohérence.

Quelques recettes de rencontres pour vous organiser et rester dans les clous !! (à titre indicatif et selon vos statuts)

**Le Conseil d'Administration** : Il réunit au moins 4 fois par an, les membres du bureau et autres administrateurs tels que représentants municipaux, délégués des parents ainsi qu'un représentant du personnel. Il y est abordé les questions budgétaires, institutionnelles et d'organisation. Sont également discutés tous changements relatifs au fonctionnement de la structure. Ce conseil prend toutes les décisions importantes et veille à ce qu'elles soient appliquées.

**Le Comité Technique** : 3 fois par an, plus au besoin, le bureau rencontre le personnel de la structure dans son ensemble. C'est un temps consacré à des échanges employeurs/employés, aux questions salariales et conventionnelles. Sont également évoqués les points forts décidés en CA, les projets d'équipe, l'organisation du travail sur le terrain. Ce comité relie la démarche associative et l'action professionnelle. Les représentants des parents sont aussi conviés.

**Le Comité de Pilotage** : réunit les membres du bureau, responsable de structure, représentants des parents, partenaires institutionnels et élus locaux afin de travailler ensemble autour du projet social de la structure, de l'association, en cohérence avec la politique petite enfance menée sur son territoire.

**L'Assemblée Générale** : elle se déroule une fois par an. Le bureau expose bilan moral et financier de l'année, son rapport d'activités. Tous les adhérents de l'association sont invités par convocation à voter l'approbation des comptes, à renouveler les membres démissionnaires du CA, à discuter de diverses questions. C'est une instance décisionnaire.....

Dans cette aventureuse démarche, sachez que la fédération Acepp83, reste à vos côtés pour vous accompagner dans toutes vos réflexions, actions de formation bénévoles, parents/pro, d'échanges et de mise en réseau, de soutien à la gestion ou encore de médiation sur votre territoire. N'hésitez pas à nous solliciter et encore bienvenus à tous les présitresorsecrétaministrateurs !!!

**Valérie DI PASQUALE, administratrice Acepp83.**

## QUE SE PASSE-T-IL DANS LE RESEAU ACEPP83 ?

Le 29 mai dernier avait lieu la formation « Peindre avec des encres végétales », proposée par l'acepp83 et Céline TURC, formatrice.

La crèche Gros Câlins de Six-Fours les Plages s'est emparée des acquis de cette formation pour mettre en forme une communication auprès du maire de la commune, avec ce magnifique carton créé par les enfants de la crèche, avec comme base des encres végétales et des produits alimentaires (épices, roses et œuf), le tout dans une démarche d'éco-crèche.

Bravo aux jeunes créateurs !!!



## LES DEMANDES D'AIDES FINANCIERES (DAF) UNIFORMISATION

**Attention :** À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour les demandes d'aides financières (DAF), seuls les coûts pédagogiques seront pris en charge selon le barème OPCA. Donc plus de prise en charge des frais annexes.

Comme vous le savez peut-être, une nouvelle réforme de la formation professionnelle est en cours. À partir de janvier 2019, les équilibres en matière de formation professionnelle vont fortement évoluer. Nous vous invitons donc à saisir ces opportunités de financement et à effectuer vos demandes de prise en charge dans les meilleurs délais.

## LES PROCHAINES FORMATIONS ACEPP83

### Les formations collectives :

- Le 24 septembre ➡ « Elaborer des repas pour les jeunes enfants » animée par Julie PASSAT
- Le 02 octobre ➡ « L'agressivité du jeune enfant » animée par Nathalie VESELY-LESOURD
- Le 8 octobre ➡ « Réception des plats » animée Estelle SEGONNES.

### Les formations en intra-muros :

- Gestes de secours d'urgence adaptés à la petite enfance
- Manipulation des moyens d'extinction

- Quelles pratiques pour un bien-être au quotidien ?
- Gestes et postures TMS
- Les pratiques quotidiennes du professionnel dans ses relations à l'enfant, aux familles et à l'équipe.
- Analyse des pratiques professionnelles en équipe.
- Accompagnement à la VAE (CAP PE, AP, EJE, ME...)

**Toutes nos formations proposées dans le catalogue peuvent être organisées en intra et adaptées à votre projet. N'hésitez pas à nous contacter.**